

# CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

## Procès-Verbal de la Séance du 27 mars 2009

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 3

**Présents :** M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, Mme MURAT, M. ORAIN, Mme BRAGA, Mme BORDIER, M. GAUTHIER, M. JORAND, M. VAUCHER, Mme GAROT, M. JUSTINE, M. RAUCH

**Absents avec procuration :** M. LANOUX (procuration à M. RAUCH), Mme THEVENIN-PLOUX (procuration à Mme BORDIER, Mme TOLLEMER (procuration à Mme GAROT)

**Président de séance :** M. CLEMENT

**Secrétaire de séance :** M. FOUCQUETEAU

### **I - Approbation du compte-rendu de la séance du 26 février 2009 :**

Il est approuvé avec les observations suivantes : participation financière à l'école Saint-Joseph : nous aurions souhaité que la municipalité de Mer demande l'autorisation à la municipalité de Muides (voir prix selon le coût d'un élève de Muides).

*Vote : POUR A L'UNANIMITE*

Madame GAROT fait remarquer que les documents du budget 2009 ont été donnés avec un certain retard, alors qu'il avait été demandé de pouvoir les consulter avant la séance du conseil municipal. Les documents ont été envoyés par la Poste et distribués le mercredi 25 mars, soit plus de 48 heures avant le conseil, ce qui a permis à chacun de pouvoir les étudier.

La municipalité rappelle aux conseillers ne faisant pas partie de la Commission Finances, que celle-ci est ouverte à tous les élus sans exception. Celui ou celle qui veut y participer a donc le libre choix. La Commission Finances propose, le conseil municipal prend les orientations et les décisions.

Le maire intervient pour une présentation du budget, tant sur la forme que sur son exploitation.

**II - Comptes de Gestion du Receveur et Comptes Administratifs 2008 :** ils présentent les mêmes résultats et sont approuvés comme suit. Ils sont présentés par Madame MURAT, maire-adjointe aux Finances, le maire s'étant retiré pour l'approbation des comptes administratifs.

<b><u>Camping municipal :</u></b>	<b><i>Section d'Exploitation</i></b>	Recettes :	44 957,86 €
		Dépenses :	80 448,89 €
		Excédent :	35 491,03 €
	<b><i>Section d'Investissement</i></b>	Recettes :	30 931,31 €
		Dépenses :	20 445,42 €
		Excédent :	10 485,89 €

*Approbation du compte de gestion : POUR : 11 ABSTENTIONS : 4*

*Approbation du compte administratif : POUR : 10 ABSTENTIONS : 4 (le maire s'étant retiré)*

**Budget Assainissement :** ***Section d'Exploitation*** Recettes : 306 939,11 €

Dépenses : 277 371,23 €

Excédent : 29 567,88 €

**Section d'Investissement** Recettes : 1 066 569,51 €

Dépenses : 601 271,68 €

Excédent : 465 297,83 €

**Restes à Réaliser en Dépenses :** 1 000,00 €

**Restes à Réaliser en Recettes :** 8 145,00 €

*Approbation du compte de gestion : POUR : 11 ABSTENTIONS : 2 CONTRE : 2*

*Approbation du compte administratif : POUR : 10 ABSTENTION : 2 CONTRE : 2*

*(le maire s'étant retiré)*

**Budget de la commune :** **Section de Fonctionnement** Recettes : 985 224,26 €

Dépenses : 800 229,98 €

Excédent : 184 994,28 €

**Section d'Investissement** Recettes : 438 692,53 €

Dépenses : 492 556,48 €

Déficit : 53 863,95 €

**Restes à Réaliser en Dépenses :** 21 020,00 €

*Approbation du compte de gestion : POUR : 11 ABSTENTIONS : 2 CONTRE : 2*

*Approbation du compte administratif : POUR : 10 ABSTENTIONS : 2 CONTRE : 2*

*(le maire s'étant retiré)*

Madame GAROT constate une augmentation importante des charges de fonctionnement au budget général, notamment les salaires du personnel communal et les charges sociales afférentes et fait remarquer que nous dépassons la moyenne départementale.

Il a été reproché notamment d'avoir des frais de fonctionnement personnel et cérémonies trop élevés, alors que différentes promotions de grade ont été votées à « l'Unanimité » par le conseil municipal actuel et également par l'ancienne municipalité, sur proposition du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique du Loir-et-Cher.

Il est rappelé que le public présent n'a pas le droit d'intervenir pendant la séance du conseil municipal. Toute intervention est hors la loi, seul le maire assure la police de l'assemblée.

Monsieur GAUTHIER demande à Madame GAROT, pour quel motif elle est « Contre » tout ce que le conseil municipal formule ou projette.

Monsieur VAUCHER pose des questions sur différents points de fiscalité, sur la sécurité et sur les investissements.

Madame MURAT donne des explications sur le reversement de TVA.

Monsieur ORAIN rappelle les chiffres sur le projet de sécurité routière, d'atelier municipal au terrain de la Chaumette.

### **III – Indemnité pour le gardiennage de l'église communale :**

Conformément à la circulaire présentée par la Préfecture de Loir-et-Cher, le maire propose au conseil municipal d'inscrire au budget, une somme de 400 €, pour le versement d'une indemnité à une personne de Muides, accomplissant quotidiennement diverses tâches pour le bon fonctionnement et pour l'entretien de l'église communale.

*Approbation à l'UNANIMITE*

### **IV – Budgets Primitifs 2009 :**

**Budget Primitif 2009 Camping** : l'excédent d'exploitation de l'exercice budgétaire 2008 de 35 491,03 € est reporté en totalité en section de fonctionnement.

*Approbation à l'UNANIMITE*

Le budget est présenté comme suit :

<b>Section d'Exploitation :</b>	Recettes et Dépenses :	66 511,00 €
<b>Section d'Investissement :</b>	Recettes et Dépenses :	20 528,00 €.

**Projets** : pas de travaux d'investissement particulier prévus, par contre, investissement de divers matériels afin de rendre le camping plus fonctionnel et plus attractif.

*Approbation du budget camping 2009 : POUR : 11 ABSTENTIONS : 4*

**Budget Primitif 2009 Assainissement** : l'excédent d'exploitation de l'exercice budgétaire 2008 de 29 567,88 € est reporté en totalité en section de fonctionnement.

Le budget est présenté comme suit :

<b>Section d'Exploitation :</b>	Recettes et Dépenses :	406 865,00 €
<b>Section d'Investissement :</b>	Recettes et Dépenses :	617 140,00 €.

**Sont prévus pour cette année** : le solde de la participation financière à la construction de la station d'épuration intercommunale de Muides, Saint-Dyé, Montlivault et Maslives (50 % restant à payer plus révision de prix), le contrat de maintenance pour la station de Muides, le contrat de traitement des eaux usées et une nouvelle tranche d'assainissement collectif rue du Port rue du Tramway.

*Approbation du budget assainissement 2009 : POUR : 11 CONTRE : 4*

**Budget Primitif 2009 de la Commune** : le résultat de fonctionnement excédentaire de l'exercice budgétaire 2008, d'un montant de 184 994,28 € est reporté de la façon suivante :

- 74 883,95 € en section d'investissement pour couvrir le déficit et les restes à réaliser négatifs
- 110 110,33 € en section de fonctionnement.

Le budget est présenté comme suit :

<b>Section de Fonctionnement :</b>	Recettes et Dépenses :	1 009 597, 00 €
<b>Section d'Investissement :</b>	Recettes et Dépenses :	791 725,00 €.

**Sont prévus notamment en 2009 :**

- le solde de l'étude du PLU
- le solde de l'étude diagnostic sécurité sur la commune
- l'acquisition d'un terrain près du cimetière pour agrandissement de celui-ci
- l'aménagement d'un colombarium dans le cimetière
- le remplacement d'une borne incendie
- diverses installations en éclairage public
- la construction d'un atelier communal
- l'agrandissement de l'épicerie
- la réfection de la voirie rue des Rêdes et rue du 11 Novembre
- de nombreux travaux de réhabilitation et d'entretien du patrimoine communal

*Approbation du budget commune 2009 : POUR : 11 CONTRE : 4*

**V – Contributions directes – vote des taux :**

Compte-tenu des travaux et des divers investissements à réaliser en 2009, de l'équilibre des projets de budgets présentés et de l'augmentation des bases, sur proposition du maire et après concertation, le conseil municipal décide de maintenir le taux des trois taxes de contributions directes, à l'identique de l'année dernière, soit sans hausse pour 2009 :

- Taxe d'habitation : 16,50 %
- Foncier bâti : 29,67 %
- Foncier non bâti : 57,47 %

afin d'obtenir un produit fiscal de 387 606 € (365 142 € en 2008).

La Taxe Professionnelle est toujours encaissée par la Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne, qui reverse à la commune 95 % du montant de la taxe que Muides percevait en 1999.

*Approbation des taux : POUR : 11 ABSTENTIONS : 4*

## **VI – Convention avec la Préfecture de Loir-et-Cher pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA :**

Ce dispositif permet le versement en 2009, des attributions du fonds de compensation de TVA au titre des dépenses réalisées en 2008, pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009, de plus d'un euro au moins, par rapport à la moyenne des dépenses réalisées entre 2004 et 2007, montant calculé par la Préfecture.

La commune de Muides-sur-Loire pouvant bénéficier de cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation des dépenses et l'attribution du FCTVA correspondant, le conseil municipal décide de signer la convention à intervenir avec le Préfet.

*Approbation à l'UNANIMITE*

## **VII – Modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne :**

La Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne propose à ses communes membres de se prononcer sur deux ajouts, portant sur ses domaines de compétences :

- Ajout à l'article 5.2.2. – Logement et Cadre de vie :  
Aménagement d'espaces publics dans le cadre de la politique des « Cœurs de village » de la Région Centre
- Ajout à l'article 5.2.3. – Voirie :  
Acquisition, gestion et entretien des pistes cyclables reliant deux communes du territoire de la Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne :  
sont d'intérêt communautaire l'acquisition, la gestion et l'entretien de la piste cyclable le long de la RD 112, entre Mer et Muides-sur-Loire.

## **VIII – Informations diverses :**

Monsieur FOUCQUETEAU rappelle au conseil municipal la soirée de Printemps du Comité des Fêtes, qui aura lieu le 28 mars prochain avec repas et animation par Via Vietnam.

Madame GAROT rappelle que la marche des Bourgeons, organisée par le Syndicat d'Initiative aura lieu le 5 avril prochain.

**Séance levée à 23 h 55**

Muides-sur-Loire le 29 avril 2009

Le Secrétaire de Séance,

Alain FOUCQUETEAU

Le Maire,

Bernard CLEMENT